

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

CADRE DU PROJET SCIENTIFIQUE D'INTERVENTION (PSI)

L'acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Ministères Territoires, Écologie, Logement
DREAL Pays de la Loire

Représentant de l'acheteur (RA)

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement désignée par arrêté ministériel du 10 décembre 2021

Objet de la consultation

RN12 – Déviation d'Ernée
Travaux de fouilles archéologiques

Référence DREAL : DREAL44-2026-005

Le présent document définit les points que devra préciser le candidat dans son projet scientifique d'intervention (PSI) en réponse au cahier des clauses techniques particulières du dossier de consultation.

Le contenu du PSI sera conforme à l'arrêté du 3 juillet 2017 fixant la liste des éléments constitutifs des offres des opérateurs pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives (art. 1er – 1°). Ce document constituera une pièce essentielle permettant l'analyse de la valeur technique de l'offre des candidats. En application de l'article L523-9 du Code du patrimoine, l'ensemble des offres jugées recevables au titre de la consultation sera transmis au Service Régional de l'Archéologie (SRA/DRAC Pays de la Loire) pour analyse préalable. Ce dernier procédera à la vérification de la conformité des offres à la prescription de fouilles édictée, évaluera leur volet scientifique et s'assurera de l'adéquation entre les projets et les moyens prévus dans chacune d'elle.

C'est pourquoi, il est demandé aux candidats de bien faire apparaître dans son offre chacun des points évoqués dans le présent cadre.

À l'issue de la consultation, le titulaire retenu s'appuiera sur le PSI pour l'établissement du Plan d'Assurance de la Qualité (PAQ) qui devra être :

- remis au maître d'œuvre pendant la période de préparation,
- mis en œuvre pendant toute la durée des travaux.

1 – Présentation du candidat

Le candidat précisera ;

- l'objet du marché ;
- titulaires / mandataire : noms, adresses, téléphones, courriels ;
- les responsables pour le chantier ;
- l'organigramme général.

2 – Exposé du contexte scientifique et d'intervention

Exposé par le candidat.

3 – Les méthodes et techniques utilisées

L'organisation fonctionnelle du chantier pourra être présentée sous forme de tableau identifiant les principales tâches à exécuter et la compétence de l'agent qui en aura la charge.

Le candidat précisera :

- l'organisation des travaux suivant les différentes tranches ;
- la coordination des interventions et la gestion des interfaces ;
- des fiches détaillées sur les procédures d'exécution et de mise en œuvre des opérations de fouilles ;

- un tableau des contrôles à réaliser dans le cadre de son contrôle intérieur par type de travaux. Le candidat précisera la fréquence des contrôles prévus. Le candidat précisera également la liste des points d'arrêts.

Le candidat précisera les modalités d'élaboration / de suivi du P.A.Q. et de levée des points d'arrêt.

4 – Les moyens humains et matériels prévus

Moyens humains et organigramme prévu pour le chantier

Le candidat précisera :

- l'organisation hiérarchique et fonctionnelle prévue pour la réalisation des travaux objet de la consultation ;
- les effectifs prévus pour la réalisation de chaque type de travaux ;
- les responsables par tâches et en particulier le responsable de la sécurité, le responsable de l'environnement et le responsable du contrôle intérieur ;
- le responsable de la signalisation temporaire ;
- dans le cadre d'un groupement, la répartition des travaux entre les entreprises.

Le candidat désignera nominativement les acteurs concernés et leurs références.

Moyens matériels mis à disposition du chantier

Le candidat précisera :

- la liste des matériels prévus pour la réalisation de chaque type de travaux ;
- les matériels affectés aux opérations de contrôle intérieur.

Prestations sous-traitées

Le candidat indiquera précisément pour chaque type de travaux :

- la description des prestations qui seront sous-traitées et les noms des sous-traitants connus au stade de la remise des offres du marché ou pressentis ;
- les dispositions arrêtées par l'entreprise pour assurer la gestion de la qualité des travaux sous-traités.

5 – La présentation des compétences et expériences de l'équipe scientifique au regard de l'opération

Les qualifications nécessaires sont définies aux articles 7 et 8 du CCTP.

6 – Les mesures de prévention des risques et les mesures de prévention en matière d'hygiène et de sécurité

Le candidat fournira une analyse des risques liés à la sécurité du chantier et les solutions proposées. Il précisera notamment les éléments suivants :

- dispositifs de sécurité préconisés par nature de travail ;
- les mesures d'hygiène et de prévention de la santé prises dans le respect du PGCSPPS ;
- les dispositions prises quant aux accès et installations de chantier.

7 – Les conditions de mise en œuvre du Projet Scientifique d'Intervention

Le candidat fournira les dates et durées prévisionnelles de réalisation de l'opération, détaillées pour les phases de préparation, d'intervention sur le terrain, d'étude et de rédaction du rapport.